

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 49 - Avril 2016

Prochaine parution

Juillet 2016



EDITORIAL DU MAIRE

Dans un contexte national difficile, votre conseil municipal a souhaité poursuivre une politique dynamique d'investissements, essentiellement tournée vers l'avenir et ce, sans augmentation des taxes foncières.

Après avoir consulté le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, travaillé avec les commissions urbanisme et bâtiments sur différents thèmes d'aménagement du centre bourg, il a été décidé de retenir plusieurs projets.

Ces dossiers concernent essentiellement la salle paroissiale acquise par la commune, l'ancien terrain de tennis, le centre communal d'animation, le bâtiment du cabinet infirmières-ostéopathe et les locaux de l'ancienne école élémentaire.

La concrétisation de ces différents projets exigera une planification des travaux dans le temps, pour respecter notre capacité financière et ne pas perturber les activités des professionnels et des associations qui occupent les bâtiments.

Après démolition, la salle paroissiale sera reconstruite pour accueillir la nouvelle école de musique. L'aménagement d'un chemin piétonnier en facilitera l'accès depuis le site remarquable de l'ancien tennis prochainement réaménagé en parc paysager de loisirs et jeux d'enfants. Il y a lieu de préciser que le tennis est maintenant d'intérêt communautaire et que toutes les activités seront regroupées au sein de la communauté de communes.

Parallèlement à ce dossier, les classes de l'ancienne école élémentaire situées au-dessous de la crèche, seront restaurées pour regrouper dans de meilleures conditions les professionnels de santé.

La construction d'un nouveau bâtiment après démolition du centre communal d'animation et du cabinet infirmières-ostéopathe, sera confiée à un bailleur social sous forme de bail emphytéotique. Cette collaboration a été souhaitée pour atteindre plusieurs objectifs :

- ⇒ restitution du bâtiment à la commune au terme du bail emphytéotique
- ⇒ maîtrise de l'endettement et de la capacité d'autofinancement
- ⇒ rationalisation des bâtiments et diminution des coûts de fonctionnement
- ⇒ projet architectural respectueux du bâti existant et de l'espace environnemental du centre-bourg
- ⇒ réalisation de huit logements aux niveaux supérieurs (le Programme Local de l'Habitat en impose quinze à la commune durant ce mandat)
- ⇒ mise à disposition de surfaces à vocation associative sur l'ensemble du rez-de-chaussée
- ⇒ création d'un chemin piétonnier en direction de l'école élémentaire

Ces futures réalisations sont ambitieuses mais elles laisseront également une large place à la voirie et aux renforcements électriques financés par le Syane et la commune.

Avant de conclure, comment passer sous silence la fermeture de la boulangerie du village qui provoque un mécontentement bien compréhensible de la part des habitants.

Ce commerce a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et la commune s'est vue dans l'obligation de mandater un avocat, pour accélérer une procédure enlisée par la mauvaise volonté ou l'incompétence de certains professionnels du droit. Je tiens toutefois à vous rassurer, votre conseil municipal n'est pas resté inactif et notre boulangerie devrait rouvrir ses portes après liquidation du matériel et remise en état des locaux.

Tous ces dossiers ne pourraient être conduits sans la compétence de l'équipe qui travaille à mes côtés et que je tiens à remercier pour son dévouement au service de notre commune.

Votre Maire, Louis FAVRE

SÉANCE DU 28/01/2016

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 15/12/2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Haute-Savoie ; ce partenariat étant nécessaire pour l'obtention d'aides spécifiques aux rythmes éducatifs.
- Après avoir pris connaissance du souhait de mutation d'un collaborateur sur la mairie de Bourg-en-Bresse, organise le recrutement d'un agent pour le poste d'accueil de la mairie.
- Décide, dans le cadre de l'insertion des jeunes, de recruter un emploi d'avenir financé par l'état.
- Prend connaissance du programme des travaux à réaliser courant 2016 par l'Office National des Forêts dans les bois communaux et du centre communal d'action sociale pour un montant HT :
 - * de 8 500 € pour la commune,
 - * de 2 740 € pour le CCAS.
- Accepte le devis suivant :
Paysage des Bornes : 6 200 € - taille des massifs au stade des Fins et aménagement d'une bordure sous l'avant-toit des vestiaires, avant manifestation du 50ème anniversaire.
- Prévoit la desserte du futur transformateur lié au renforcement électrique d'Ornex Haut ; montant à préciser et à prendre sur le marché à bons de commande.
- Vote une subvention de 234 € au profit de Mutame Savoie Mont-Blanc (mutuelle du personnel) dans le cadre d'une participation aux prestations à caractère social allouées au adhérents.
- Donne un accord de principe aux actions menées par la Communauté de Communes Arve & Salève dans le cadre d'études visant à protéger plusieurs sites à l'avenir : « La Plaine des Rocailles » et « le Bois d'Yvre ».
- Décide d'ouvrir les crédits suivants en attente du vote du budget investissement 2016 :

* chapitre 20 - immos incorporelles	22 285,00 €
* chapitre 21 - immos corporelles	42 362,00 €
* chapitre 23 - immos en cours	309 188,00 €
- Mandate le Syane pour établir un diagnostic des points lumineux sur l'ensemble de la commune dans un souci de diminution des coûts de fonctionnement et de respect de l'environnement.
- Envisage le renforcement électrique du secteur « Ornex Bas ».
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 3 mars 2016 à 19h30.

SÉANCE DU 03/03/2016

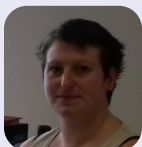
Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 28/01/2016.
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de la commune arrêté comme suit :
 - * Dépenses de fonctionnement : 1 675 616,51 €.
 - * Recettes de fonctionnement : 3 285 359,89 €.
 - * Dépenses d'investissement : 1 218 214,21 € avec un reste à réaliser de 116 736,23 €.
 - * Recettes d'investissement : 792 973,69 € avec un reste à réaliser de 24 200 €.
 - * Excédent à reporter au budget 2016 :
1 091 966,63 €.
- Emet un avis favorable quant au devis de Paysage des Bornes d'un montant de 19 713,60 € TTC, suite à une mise en concurrence, pour l'entretien du terrain de foot et de ses massifs d'une durée de trois ans.
- Vote une subvention de 700 € en faveur du groupement anti-grêle de la Communauté de Communes Arve & Salève.
- Accepte la cession gratuite de la parcelle n° B 1207, d'une surface de 507 m², en régularisation de la voie communale n° 119 (route des Vuardes).
- Procède à l'élection de Messieurs Franck VIGNE et Hervé FAUVAIN à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes.
- Est informé de la demande de mise en disponibilité pour une année de la responsable du service urbanisme et décide de procéder à son remplacement.
- Prend connaissance des manifestations à venir organisées par le Centre Communal d'Action Sociale :
 - * Journée de la femme, le 8 mars à 19 heures à la salle communale.
 - * Repas des aînés, le 3 avril.
 - * Journée de l'environnement, le 16 avril.

(…)

SÉANCE DU 03/03/2016 (suite)Le Conseil Municipal :

- Ecoute Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments qui fait un compte-rendu des différentes réunions de travail concernant l'affectation et la mutualisation des bâtiments du centre-bourg, aujourd'hui sous occupés et qui représentent un coût de fonctionnement important pour la commune :
- * Aménagement de l'ancienne salle paroissiale affectée à l'école de musique et comprenant une salle dédiée à l'association culturelle, selon convention.
- * Transformation des anciens terrains de tennis en parc de loisirs paysager.
- * Mise aux normes et réaffectation du Centre Communal d'Animation (CCA1) :
 - Rez-de-chaussée : Locaux à disposition de la commune.
 - A l'étage : Logements aidés.
- * Maintien du Centre Communal d'Animation n° 2 dans sa configuration actuelle.
- * Réhabilitation des locaux situés au-dessous de la micro-crèche pour les activités paramédicales.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 7 avril 2016 à 19h30.

LE PERSONNEL COMMUNAL**Nous souhaitons la bienvenue à :****Alice MORTREUX**

Arrivée le 1er mars 2016, en qualité d'Adjoint Administratif
Chargée de l'accueil, de l'état civil, de la gestion du cimetière...
Elle succède à Geoffrey DELLA GIOIA, muté à la Mairie de Bourg-en-Bresse

**Anne WUTRICH**

Arrivée le 1er avril 2016, en qualité d'Adjoint Administratif
Chargée de l'urbanisme
Elle succède à Marie-France PERICART, en disponibilité

**Mathieu LEFEBVRE**

Arrivé le 4 avril 2016, en qualité d'emploi avenir
Service de la voirie

**Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel Communal remercient
Marie-France PERICART et Geoffrey DELLA GIOIA pour le travail effectué à la Mairie de Pers-Jussy.**

CENTRE DE LOISIRS DE PERS-JUSSY

Le service enfance-jeunesse de Pers-Jussy propose un centre de loisirs pendant toutes les vacances scolaires excepté à Noël.

Nous accueillons les enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'à 11 ans.

Possibilité d'inscrire vos enfants à la journée ou à la semaine.

Ouverture dès 7h30 jusqu'à 18h30. Les bons CAF sont acceptés.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante :

sej.mairie.pers-jussy@orange.fr ou nous appeler au 07.86.55.56.13.

LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

34 conseillers départementaux (17 femmes et 17 hommes) vous représentent au sein de l'assemblée départementale. Elus pour 6 ans au suffrage universel direct, ils défendent les intérêts de leur canton et portent la politique du Département en faveur des haut-savoyards. Ils travaillent en sessions plénières ou au sein de commissions spécialisées, et participent aux instances de nombreux organismes (collèges, hôpitaux, organismes sociaux, etc.).

Pour le canton de la Roche-sur-Foron : Madame Christelle PETEX et Monsieur Denis DUVERNAY.

**Permanences : le 3ème vendredi de chaque mois
au Pôle Médico Social de Reignier / Esery de 17h à 18h30
(49 Grande Rue 74930 REIGNIER-ESERY)**

CHANGEMENT D'HORAIRE PERMANENCES SERVICE URBANISME

Le service urbanisme vous recevra les :

- ⇒ **Mardi, Jeudi de 9h00 à 11h30.**
 - ⇒ **Vendredi de 13h30 à 17h30.**
- de préférence sur rendez-vous.**



NUISSANCES SONORES

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués que :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00.
- ⇒ Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.
- ⇒ Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.



LE PLATEAU DES BORNES

Enquête corridor faune reconduite pour 2016

Afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel du plateau des Bornes, un projet de territoire porté par les élus du plateau est en cours de réalisation. Ce projet se décline en trois axes : les espaces naturels remarquables, les paysages et la nature ordinaire, la valorisation du patrimoine.

Le diagnostic du territoire, initié en 2013 et poursuivi en 2016, prévoit l'étude du déplacement de la faune sauvage (mammifères, reptiles et amphibiens, principalement) sur l'ensemble des communes suivantes : Groisy, Arbusigny, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret.

Nous invitons donc toutes les personnes disposant d'observations sur des animaux sauvages écrasés, traversant des routes, ou plus globalement se déplaçant, à nous transmettre leurs données.

Une fiche de relevé participatif est à votre disposition directement en mairie ou en téléchargement sur le site de la commune www.mairie-pers-jussy.fr.

Vos informations nous permettront d'améliorer la connaissance des réseaux écologiques de votre commune et ainsi de mieux préserver la biodiversité locale de votre territoire.



DISPOSITIF DORéMI

DORéMI c'est quoi ?

DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles) est une des réponses concrètes des collectivités locales aux problèmes de la qualité de l'air et au défi de la transition énergétique.

Ce dispositif facilite l'accès à une rénovation énergétique globale et performante de leur logement grâce à :

- ⇒ **L'accompagnement des propriétaires** dans la réalisation de leur projet de rénovation.
- ⇒ **La montée en compétences des artisans locaux** sous forme de groupements.
- ⇒ **La mise en place d'un interlocuteur unique** pour les propriétaires, simplifiant la réalisation des travaux de rénovation.

Exemple de travaux de rénovation globale :

Isolation des murs, planchers et toiture, menuiseries, étanchéité à l'air, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire.

Qui est concerné ?

- ⇒ Propriétaires de maisons individuelles.
- ⇒ Maisons construites prioritairement avant 1975, peu ou pas isolées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Corinne GATINEAU d'INNOVALES, conseillère rénovation énergétique DORéMI (tél. : 04.50.03.25.62 - doremi@innovales.fr).

ESPACE AQUALUDIQUE LES FORON

► DÉCOUVREZ l'espace aqualudique des Foron ! Ouvert du 2 mai au 19 octobre 2016

Conçu pour répondre à un besoin d'apprentissage fort, l'espace aqualudique des Foron accueille les scolaires des communes du Pays Rochois, d'Arbusigny, de Pers-Jussy, de Reignier et de Scientrier. L'équipement s'adresse aussi à toutes les familles qui souhaitent profiter d'un moment de détente en toute quiétude. Avec plusieurs bassins : découvert (25 m), semi-couvert (20 m), d'apprentissage et pataugeoire, ainsi que son toboggan et son jardin aquatique, l'espace aqualudique des Foron est le lieu idéal pour découvrir le monde aquatique tout en s'amusant.

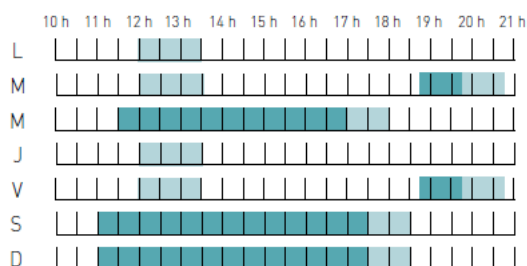
Profitez des beaux jours pour nager en plein air et admirer la nature arborée ainsi que les montagnes qui entourent les bassins.

► Horaires d'ouverture

Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture de l'établissement.
Les jours fériés sont ouverts comme le dimanche sur toutes les périodes.

PRINTEMPS

Du lundi 2 mai au vendredi 1^{er} juillet 2016

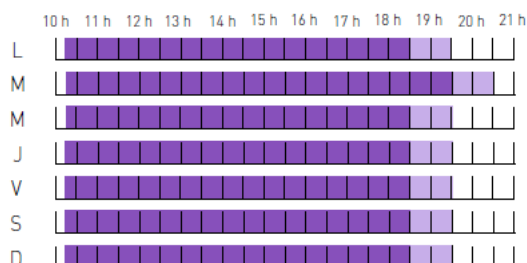


Le vendredi 6 mai est considéré comme un jour férié.

Heures pleines Heures creuses

ÉTÉ

Du samedi 2 juillet au mercredi 31 août 2016



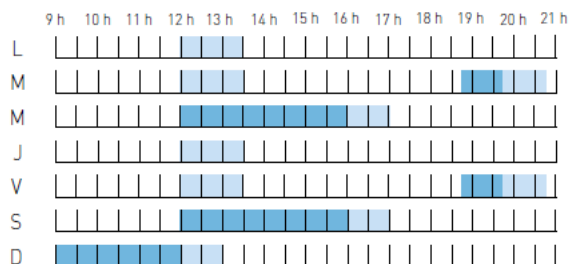
Samedi 25 juin 2016 à 17h30 : Challenge Laurent Misiurny - Compétition de natation sportive (fermeture des bassins au public à 17h)

Jedi 7 juillet 2016 à 17h30 : épreuve chronométrique / prise de temps (fermeture des bassins au public à 17h)

Heures pleines Heures creuses

AUTOMNE

Du jeudi 1^{er} septembre au mercredi 19 octobre 2016



Dimanches 4 et 11 septembre : 10h15-17h30

Heures pleines Heures creuses

CODERPA 74

22ème Journée Départementale

Les limitations physiologiques imposées par l'âge, les pathologies concomitantes viennent ajouter leur lot de potentielles restrictions à la **liberté des personnes âgées**.

Cette liberté est compromise par les problématiques physiques, médicamenteuses ou psychologiques. La réflexion est complexe car il est difficile de trouver la juste mesure entre leur liberté et leur sécurité.

Le CODERPA 74 s'est penché sur la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap et de dépendance.

*« Lorsqu'il sera admis et acquis que **toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix**, cette charte sera appliquée dans son esprit ».*

« Des droits... aux choix, la liberté des seniors ! »

Tel est l'intitulé de la 22ème Journée du CODERPA qui se tiendra à l'ESPACE RENCONTRE à Annecy-le-Vieux. Ce thème permettra à des spécialistes d'intervenir et de répondre aux questions des participants. Des stands seront à leur disposition toute la journée afin de débattre sur les différents thèmes abordés. Cette journée s'adresse à tous les retraités, professionnels, étudiants, élus, jeunes ou moins jeunes...

Les intervenants :

- **M. DUBOIS**, Directeur de l'UDAF 74 : Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable.
- **Maître ORTOLAND**, Notaire : Patrimoine et revenus.
- **Docteur INDIRLI**, Équipe mobile de soins palliatifs au CH CHANGE : Respect de la fin de vie.
- **Mme BALLORIN**, Sophrologue : Vie sociale et culturelle.

Organisation pratique :

Mardi 18 octobre 2016
ESPACE RENCONTRE, à ANNECY-LE-VIEUX
Accueil dès 8h15
Début de la journée à 8h45
Conférence gratuite pour les retraités et les étudiants
Renseignements sur <http://coderpa74.net>

Notes de presse :

Le CODERPA est une instance consultative placée auprès du Conseil Départemental. Il réunit, notamment, des représentants des associations et organisations représentatives sur le plan local, des retraités et personnes âgées.

Les membres du Comité sont nommés par arrêté du Président du Conseil Départemental pour un mandat de 3 ans : 16 retraités, 10 professionnels, 10 responsables et financeurs et 6 personnes qualifiées. M. Guy GRANGER, Vice-Président et l'équipe de bénévoles assurent le fonctionnement quotidien.

Contact :

Tél. : 04.50.67.32.48 du lundi au jeudi de 8h à 17h - coderpa.74@orange.fr - <http://coderpa74.net>.



L'AVIS DE SITUATION DECLARATIVE A L'IMPOT SUR LE REVENU

La Direction générale des finances publiques a créé un nouveau service en ligne : un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu est immédiatement fourni à l'issue de la déclaration des revenus en ligne !

À qui s'adresse cet avis ?

Ce nouveau service concerne les usagers imposables ou non imposables / restituables qui déclarent en ligne et qui ont les revenus ou charges les plus courants [1]. Un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu leur est immédiatement accessible à l'issue de leur déclaration des revenus en ligne.

Cet avis devient le nouveau document de référence et **remplace l'avis de non imposition** pour les usagers non imposables. Ceux qui déclarent en ligne peuvent en disposer dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de **mi-avril**.

Durant l'été, les usagers non imposables qui déposent une déclaration papier recevront leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, qui remplace aussi pour eux l'avis de non imposition.

Les usagers imposables qui déclarent en ligne bénéficieront également d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu à l'issue de leur déclaration. Ils disposeront (en ligne ou papier) à l'été de leur avis complété des mensualités ou acomptes qu'ils ont déjà payés, pour leur permettre de payer le solde éventuel de leur impôt à la DGFIP.

Tous les usagers peuvent retrouver tout au long de l'année leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu dans leur espace sécurisé accessible depuis impots.gouv.fr.

À quoi sert cet avis ?

Cet avis permet aux usagers de justifier de leurs revenus et charges auprès des tiers (banques, bailleurs, administrations...) dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Pour les usagers non-imposables, il remplace l'avis de non imposition qui n'existe plus.

Comment pouvez-vous vérifier cet avis ?

Vous pouvez vérifier cet avis sur le site impots.gouv.fr/verifavis.

L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu se présente comme les avis habituels de la Direction Générale des Finances Publiques et contient les mêmes informations.

Il s'agit de tous les revenus et charges ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt dont le report s'effectue sur la déclaration principale de revenus (déclaration n° 2042). Les revenus professionnels d'activités non salariées ainsi que les réductions et crédits d'impôts les plus complexes ne sont donc pas concernés par cet avis dans un premier temps.



Nouveau site des Amis de Pers-Jussy : <https://lesamisdepersjussy.wordpress.com/>

Thibaut DE STAMPA, enseignant au golf club d'Esery

Le golf, sport le plus pratiqué au monde après le football.

Très impliqué dans le golf social, Monsieur DE STAMPA travaille également avec d'autres communes, dont le but est de présenter cette discipline, auprès des écoles élémentaires.

Accessible à tous, quel que soit l'âge.

Trois formules à découvrir :

Entreprise groupe (10 personnes) / Formule Duo / Formule Individuelle



Contact : 06.32.60.82.02 / site : www.thibautdestampa.com

DATES A RETENIR

Don du sang**14 avril**CCA
17h30**Secours Catholique**

Soirée théâtre

23 avril

MJC de Reginier

Amis de Pers-Jussy

Troc plantes, four à pain et petit déjeuner

14 mai au CCA**APE**

Marché aux fleurs

14 mai

Parking de Casino

Ball Trap**14 et 15 mai**Communaux
de Loisinges**Pers-Jussy Danse**

Soirée

21 mai

Salle communale

CCAS de PERS-JUSSY

Fête des Mamans et des Bébés

le samedi 28 mai 2016 à 16 heures à la Mairie

Réception des mamans et bébés de l'année 2015

Chorale Arc-en-ciel (30 ans)**28 mai** à la salle communaleAvis aux anciens choristes :
Réservez cette journée pour nous rejoindre !!**Pixel d'Argent**

Expo photos 10 ans

28 et 29 mai

CCA

Ecole de Musique

Audition

4 juin

Salle communale

USPJ

AG du foot

10 juin

Stade des Fins

Cantine Scolaire

Brocante

12 juin

Parking des Fins

USPJ

50 ANS DU FOOT

18 et 19 juin

Stade des Fins

Don du sang**23 juin**CCA
17h30**FETE DE L'ECOLE****24 juin****Amis de Pers-Jussy**

Journée découverte

26 juin**Arve & Salève Racing**

3ème course de côte

9 et 10 juillet**Centre Communal d'Action Sociale****Journée éco-citoyenne : NETTOIE TA VILLE ! PERS-JUSSY**Rendez-vous le **samedi 16 avril 2016 à 8h30 au parking du stade des Fins**.

La collecte des déchets se terminera à 11h45 et une collation vous sera offerte.

Veuillez prévoir de bonnes chaussures et des gants.

Les enfants présents doivent être accompagnés de leurs parents. MERCI !



Affiche réalisée par les élèves des ateliers périscolaires (TAP) de Pers-Jussy

**Journée des Marais du plateau des Bornes
PERS-JUSSY MARAIS DE MARJOLIN**Sortie découverte gratuite, le **samedi 11 juin 2016 de 15h à 17h**
(prévue initialement le 18 juin)**Inscription obligatoire (places limitées)****Asters - Thomas MARTIN au 04.50.66.92.56 / thomas.martin@asters.asso.fr****Le 26ème Rallye National des Bornes / la Roche-sur-Foron : 17 et 18 juin 2016**Les informations concernant la fermeture des routes seront diffusées dans les boîtes aux lettres des riverains concernés. **Pour toute information** sur les conditions d'ouverture des routes, vous pouvez consulter notre site : www.mairie-pers-jussy.fr